

Réflexions sur la définition, le sens et les conditions-cadre de l'élevage d'animaux de rente

Décrypter les critiques à l'encontre de l'élevage d'animaux de rente

En rapport avec l'élevage d'animaux de rente, les discussions sont souvent allées bien au-delà de la question de la détention des animaux et de leur bien-être. L'élevage est parfois totalement remis en question et en particulier l'élevage professionnel de volailles. Les critiques sont très variées et les arguments ne sont pas toujours faciles à classer, puisque sous le couvert d'une amélioration de l'élevage d'animaux de rente, c'est en fait son abolition qui est recherchée. Voici quelques réflexions fondamentales sur l'élevage d'animaux de rente, qui permettront d'avoir des arguments objectifs dans les discussions.

gl. Avant la votation sur l'initiative sur l'élevage intensif, de nombreux articles ont paru dans les médias critiquant l'élevage d'animaux de rente et de volailles tel qu'il est pratiqué actuellement. Souvent, il ne s'agissait pas (seulement) du mode de détention proprement dit (p. ex. espace disponible, sorties en plein air), mais de la sélection axée sur les performances, des effectifs d'animaux de rente en Suisse et de l'approvisionnement en denrées alimentaires, ou encore de formes d'élevage «alternatives», dans lesquelles les animaux de rente ne sont pas conduits à l'abattoir, mais meurent de leur mort naturelle. Dans le contexte de la protection climatique et de l'alimentation, l'élevage d'animaux de rente est continuellement sur la sellette dans la politique et les médias, même après la votation sur l'IEI.

Le présent article développe dix thèses qui peuvent fournir des arguments objectifs dans les discussions.

1. Les animaux de rente ont une «utilité» pour l'alimentation humaine

Par définition, les animaux de rente sont utiles à l'homme grâce à la production de denrées alimentaires. Les animaux de rente sont abattus pour leur viande et/ou parce qu'ils ne produisent plus assez de lait ou d'œufs en raison de leur âge. Un animal de rente qui ne sert plus à la production de denrées alimentaires, mais qui est laissé en vie jusqu'à ce qu'il meure de mort naturelle, n'est plus un animal de rente, mais un animal domestique – comparable aux 1,7 million de chats ou aux 0,5 million de chiens que compte la Suisse.

Juger et sélectionner les animaux en fonction de leur «utilité», c'est-à-dire de leur productivité, est mal vu dans certains milieux et considéré comme une cause de souffrance animale. Ainsi, dans le cadre du congrès 2022 sur les animaux de rente organisé par la Protection suisse des animaux (PSA), de graves reproches ont été formulés selon lesquels «les dommages physiques causés par l'élevage de volaille

à haut rendement seraient considérables». A partir de ces généralisations, qui ne tiennent pas compte des connaissances et des progrès actuels, la PSA tire la conclusion qu'il faut «moins de performance pour plus de bien-être animal». Le fait que l'augmentation des performances ne signifie pas en soi une diminution du bien-être animal a été traité dans l'édition 8/22 d'AS.

2. La durée de vie n'est pas une question de bien-être animal

Hormis le fait que l'humanité élève des animaux de rente depuis des millénaires, animaux dont elle se nourrit, il est tout à fait légitime d'ouvrir un débat éthique sur le droit fondamental de l'homme à utiliser et à tuer des animaux. Mais ce débat ne concerne pas le bien-être des animaux de rente. De même, la question de savoir combien de temps dure la vie d'un animal de rente – par exemple 36 jours pour un poulet standard ou 63 jours pour un poulet bio – n'est pas non plus un critère de bien-être animal. Du point de vue de l'animal, il est important de veiller à son bien-être du mieux possible pendant la durée de sa vie (voir également le point 4 à ce sujet) et de le mettre à mort correctement et sans douleur.

Du point de vue de l'éthique et de l'efficacité des ressources, il est tout à fait logique de garder plus longtemps les animaux de rente pour la production d'œufs et de lait. En effet, les ressources qui sont nécessaires à leur élevage peuvent être utilisées de manière plus efficace grâce à une productivité plus longue. Il est évident que les animaux de rente performants sont généralement plus avantageux en termes d'efficacité des ressources.

3. La «dignité animale» est une notion peu concrète en termes de bien-être

L'initiative sur l'élevage intensif a défini le terme «élevage intensif» comme une forme de détention animale qui porte systématiquement atteinte à la dignité des animaux. Les médias eux aussi se réfèrent

sans cesse à la dignité de l'animal de rente. Cette notion est toutefois très difficile à définir – et c'est justement pour cette raison qu'elle est facile à utiliser comme argument péremptoire. On peut ainsi défendre sans problème le point de vue selon lequel il est fondamentalement contraire à la dignité et à la liberté d'un animal d'être détenu et exploité par l'homme – ce qui rend superflue toute autre discussion sur l'élevage d'animaux de rente.

En tout cas, il n'est pas possible de partir de la notion de dignité pour en dégager des critères utiles pour évaluer le bien-être des animaux et aptes à définir ce qu'est la détention correcte des animaux de rente.

4. «Cinq libertés» permettent d'évaluer correctement le bien-être des animaux

Pour évaluer le bien-être des animaux, il existe «cinq libertés» reconnues au niveau international, et défendues par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA): absence de faim, de soif et de malnutrition, absence de stress, absence de douleur, de lésions et de maladie, absence de peur et de détresse et possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce. Les exigences en matière de détention pour chaque espèce d'animaux de rente doivent se baser sur ces principes, les «comportements normaux» étant très spécifiques à chaque espèce. Si, une fois de plus, l'accès au pâturage est considéré comme la condition ultime du bien-être animal pour tous les animaux de rente, c'est faire abstraction du fait que les poules ne sont pas des animaux de pâturage et que, comme leurs ancêtres habitaient la brousse et la forêt, elles se sentent tout aussi bien dans un poulailler protégé et ombragé – dans la mesure où elles peuvent gratter abondamment et prendre des bains de sable.

5. Une vision idyllique de la nature est une mauvaise référence

Comparés aux animaux qui vivent dans la nature, les animaux de rente dont

l'homme à la charge sont protégés de la faim, des prédateurs et des intempéries. Les pertes d'élevage dans l'engraissement des poulets sont aujourd'hui d'environ 2,5%. Des études indiquent que chez les oiseaux chanteurs nichant dans des nids ouverts, les pertes d'élevage s'élèvent en moyenne à environ 25%. Faisons une comparaison purement mathématique: si un jeune sur dix meurt dans la nature, le taux de mortalité est déjà de 10%.

Quand on parle de nature, il est choquant de voir à quel point certains milieux font peu de cas de la vie des animaux de rente lorsqu'il s'agit du loup: en Suisse, plus de 800 animaux de rente ont été tués par le loup en 2020 – et parfois dévorés vivants. Quel cas fait-on de l'absence de peur et de douleur chez les «victimes»? Cet exemple illustre d'ailleurs parfaitement un phénomène de notre société moderne: à savoir l'idéalisation de la nature¹⁾ – paradoxalement justement parce que, dans la vie quotidienne, la société s'est de plus en plus éloignée de la nature comme base de vie et d'alimentation. L'idéalisation de la nature est très présente dans la critique de l'élevage des animaux de rente.

6. L'éthique ne fournit pas de critères valables dans l'absolu

Dans notre société, les arguments éthiques ont un poids très important et sont souvent présentés comme des critères non négociables, ce qui empêche toute argumentation objective dans le domaine de l'élevage d'animaux de rente. L'éthique, en tant que science humaine sérieuse, est cependant consciente des différents dilemmes auxquels est exposée l'existence humaine. Le secteur de l'alimentation et de la production de denrées alimentaires ne manque pas de dilemmes ou conflits d'intérêts de ce type – notamment entre l'éthique, l'économie et l'écologie. Le meilleur exemple est l'abolition de la mise à mort des poussins mâles: du point de vue de l'éthique, l'élevage de coqs frères et les poules à deux fins sont souvent présentés comme les seules voies raisonnables, mais du point de vue de l'efficacité des ressources et de l'écologie, ces solutions présentent de gros inconvénients.

¹⁾ Dans un article de presse, l'écrivain suisse Lukas Bärfuss s'exprime de manière pertinente et amusante sur l'idéalisation de la nature («La nature est une mère corbeau») et sur la diabolisation de l'humanité.

7. Les conditions de la détention d'animaux de rente sont régies par la loi

La Suisse dispose de la législation la plus stricte au monde en matière de protection des animaux, législation qui est constamment adaptée. Les éleveurs doivent pouvoir se référer aux conditions-cadres légales en vigueur, notamment lorsqu'il s'agit de faire des investissements à long terme dans la construction de poulaillers. On ne saurait accepter que les éleveurs soient soumis à une critique permanente uniquement parce que des experts et des «juges» autoproclamés ont une autre conception de ce qu'est la détention respectueuse des animaux.

Si, dans des cas isolés, il y a malgré tout des lacunes dans les soins donnés aux animaux et des infractions à la protection des animaux, les autorités doivent être averties et chaque cas doit être examiné et sanctionné dans le cadre de la législation sur la protection des animaux. Les organisations de protection des animaux et de défense des droits des animaux se servent trop souvent de tels cas pour critiquer l'ensemble des formes de détention des animaux de rente. Des images dérangeantes, prises illégalement et diffusées de manière ciblée dans les médias sont présentées comme des preuves de «dysfonctionnement» de tout un secteur, donnant ainsi délibérément une image déformée de la situation.

8. Il n'y a pas trop d'animaux de rente en Suisse

Il y aurait apparemment trop d'animaux de rente en Suisse et notamment trop de volailles. Il y a plusieurs façons d'évaluer, relativiser ou réfuter cette allégation:

- Du point de vue du taux d'auto-provisionnement, cette affirmation est fautive, car nous importons environ un tiers des œufs et de la viande de volaille consommés en Suisse. D'ailleurs, la volaille ne représente qu'environ 5,8% (base: UGB) de tous les animaux de rente en Suisse.
- Nous devons importer des aliments pour nos animaux de rente, car par rapport à d'autres pays, les surfaces de grandes cultures sont limitées dans notre pays. La plupart des importations d'aliments pour animaux viennent des régions euro-

²⁾ Dans son rapport publié récemment, la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) demande une réduction des effectifs d'animaux de rente afin que l'agriculture suisse contribue davantage à la protection du climat. Vous trouverez des citations à ce sujet ainsi qu'un commentaire dans l'éditorial de ce numéro. Le lien vers le rapport est le suivant: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-90977.html>

péennes voisines disposant d'immenses surfaces de grandes cultures. C'est précisément pour cette raison que l'agriculture suisse est tributaire de la transformation animale. Une réduction de la détention d'animaux de rente équivaldrait à une baisse de l'ensemble du revenu agricole.

- L'argument selon lequel les importations d'aliments pour animaux entraînent l'importation de trop d'éléments nutritifs (avec toutes les conséquences écologiques négatives) doit être relativisé dans la mesure où, premièrement, les exploitations agricoles doivent présenter un bilan nutritif équilibré et où, deuxièmement, les engrais de ferme issus de l'élevage d'animaux de rente permettent de réduire les importations d'engrais minéraux. Troisièmement, dans la situation actuelle de pénurie d'énergie et de gaz, les engrais de ferme peuvent s'avérer être une source d'énergie précieuse grâce à la production de biogaz.

- Une réduction des effectifs d'animaux de rente en Suisse est également demandée dans le contexte de la protection du climat²⁾. Mais tant que la consommation alimentaire ne changera pas, cela n'améliorera en rien le climat mondial. Il est d'ailleurs prouvé que la volaille présente le meilleur bilan climatique de tous les animaux de rente. Cela va à l'encontre de l'idée très répandue selon laquelle seul l'élevage de ruminants se justifie dans le «pays d'herbages» qu'est la Suisse. La plus grande partie des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, qui ne représentent (que) 15% en Suisse, est d'ailleurs imputable à l'élevage bovin.

9. Les produits d'origine animale ont leur place dans l'alimentation

Il n'est pas faux de dire que l'on peut utiliser plus efficacement les calories issues de la production végétale si elles sont directement consommées par l'homme. Mais tant qu'il n'y a pas de crise ou de pénurie d'approvisionnement et que les consommateurs ont le libre choix, cet argument ne tient pas. Le comportement des consommateurs détermine l'offre et la demande. Si la législation limite l'élevage indigène d'animaux de rente, les importations de denrées alimentaires d'origine

animale augmenteront tout simplement.

Les calculs d'efficacité de la production alimentaire portent généralement sur les «calories nues». D'un point de vue nutritionnel, il convient toutefois de noter que la teneur en protéines et la qualité des protéines (profile d'acides aminés) des aliments d'origine animale sont généralement plus élevées ou meilleures que celles des produits végétaux. Et pour ce qui est de l'efficacité de la production: la volaille fait partie des meilleurs «utilisateurs d'aliments» et elle présente le plus faible besoin en surface (voir aussi le point 10).

10. La volaille n'est pas nécessairement un concurrent alimentaire de l'homme

Dire que la volaille fait concurrence à l'homme pour l'alimentation n'est que partiellement vrai. La volaille et les porcs peuvent valoriser de grandes quantités de sous-produits issus de la production alimentaire. Il s'agit notamment des sous-produits de meunerie issus de la production de farine panifiable, du gluten de maïs issu de la production d'amidon ou des sous-produits issus de la production d'huile – parmi ces derniers, figure également le tourteau de soja tant critiqué (il ne s'agit pas de graines de soja entières).

De même, les sous-produits d'abattage étaient autrefois utilisés dans l'alimentation des porcs et des volailles sous forme de farines de viande/d'os très nourrissantes. L'utilisation des farines de viande a toutefois été interdite en bloc et à titre préventif dans l'alimentation de tous les animaux de rente en raison de l'épizootie d'ESB, bien

que le risque d'ESB ne soit avéré que chez les ruminants. Ce souci exacerbé de sécurité a entraîné une nette augmentation des importations de soja pour remplacer les farines de viande. «Sécurité alimentaire contre concurrence alimentaire», voilà comment on pourrait résumer le dilemme éthique. Il est prévu d'autoriser à nouveau les protéines animales dans l'alimentation des porcs et des volailles, mais leur utilisation sera soumise à des exigences de sécurité si élevées qu'il est peu probable que cela soit rentable. Autre exemple: la production d'insectes pour l'alimentation humaine et animale concurrence également l'homme de manière indirecte, car pour des raisons de sécurité, seuls des substrats nutritifs de qualité alimentaire entrent en ligne de compte.

Une thèse répandue, notamment dans le prétendu «pays d'herbages» qu'est la Suisse, consiste à dire que seuls les ruminants permettent de transformer l'herbe en denrées alimentaires d'origine animale. Cet argument n'est toutefois valable que pour les surfaces qui ne sont pas utilisables pour les grandes cultures. Si les terres peuvent servir à la culture de céréales ou de légumineuses à grains, elles permettent de produire davantage de denrées alimentaires animales par hectare sous forme d'œufs et de viande de volaille que sous forme de viande ou de lait de ruminants. La valorisation des éléments nutritifs dans l'herbe est un processus complexe qui se déroule dans la panse des ruminants à l'aide de bactéries. Toutefois, si les cultures produisent des éléments nutritifs facilement assimilables

(amidon, protéines), leur transformation en protéines animales est moins complexe et les émissions de CO₂ et de méthane sont également moindres. Conclusion: les poules valorisent mal l'herbe, mais parfaitement le potentiel des surfaces.

Conclusion

La discussion autour de l'élevage d'animaux de rente est très complexe. Elle va de réflexions floues et pseudo-éthiques à des conclusions tranchantes, mais très partielles. Il n'est pas toujours facile de cerner les arguments et les intentions des critiques, car si l'on prône en apparence une amélioration de la détention des animaux de rente, c'est son abolition que l'on vise en fin de compte. Il est donc d'autant plus important d'analyser les différents points critiques de manière ciblée et de les évaluer d'un point de vue objectif et professionnel. Et si nécessaire, il faut se soumettre à un débat éthique (honnête!), sachant qu'il faut parfois d'abord clarifier les différences idéologiques et de conception du monde, avant de trouver une base de discussion commune.

En fin de compte, les décisions doivent être pesées et prises dans le contexte d'une réalité faite de conflits d'intérêts et non dans la «nébuleuse» de considérations éthiques et idéologiques.

Andreas Gloor, Aviforum ■

Vous trouverez une collection d'articles déjà publiés contenant des arguments objectifs sur l'aviculture sous: www.aviforum.ch > Actualités > Élevage intensif: arguments de la filière avicole.